

Liberté Égalité Fraternité Les Abymes, le Mardi 12 Octobre 2021

La Rectrice de région académique Guadeloupe Rectrice d'académie Chancellère des Universités Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale

Vu le décret n°85-88 du 22 Janvier 1985 modifié.

Vu l'arrêté du 20 juillet 2015 fixant l'organisation du Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'instituteur ou de Professeur des écoles Maître Formateur.

Vu la circulaire n°2015-109 du 21 juillet 2015 relative à l'organisation de l'examen et la nature des épreuves du Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteur ou de Professeur des Ecoles Maître Formateur.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : Une session d'examen du Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteur ou de Professeur des Ecoles Maître Formateur (CAFIPEMF) est ouverte <u>POUR LES EPREUVES D'ADMISSION</u> au titre de l'année 2022.

ARTICLE 2 : Le registre des inscriptions est ouvert du Vendredi 15 Octobre 2021 au Lundi 15 Novembre 2021, délai de rigueur.

ARTICLE 3 : La fiche d'inscription (2 pages) devra être téléchargée sur le site de l'académie :

www.ac-guadeloupe.fr, rubrique « Examens et Concours » puis « CAFIPEMF »

ARTICLE 4 : Les dossiers d'inscription, soigneusement complétés, seront retournés uniquement par courriel AU PLUS TARD LE LUNDI 15 NOVEMBRE 2021, aux adresses suivantes :

- ce.dec@ac-guadeloupe.fr
- florent.manijean@ac-guadeloupe.fr

<u>Attention</u>: Aucun dossier d'inscription déposé dans les boites aux lettres du rectorat ou arrivé hors délai ne sera accepté.

ARTICLE 5 : Monsieur le Secrétaire Général de l'Académie de la Guadeloupe est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour la Rectrine et par de la catien LA GUA
Le Secrétaire Genéral d'Acatien LA GUA
Dominique BERGOPS DE RECTORAT